



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance extraordinaire du 9 août 2023, 18 h 30 le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

6, 7^e Avenue Ouest
Lot 4 729 811
Cadastre du Québec
Propriétaire : Club de l'Âge d'Or

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la reconstruction de la galerie avant, de ses marches et de la rampe d'accès (qui sera mise aux normes) faisant saillie à plus de 1,5 mètre du bâtiment auquel elle est rattachée avec une marge de recul à 0 mètre de la limite de la propriété avant et latérale (côté est), le tout tel que prescrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance extraordinaire du 9 août 2023 à 18 h 30, à la salle du conseil / Hôtel de Ville.

Donné à Macamic, ce 19 juillet 2023


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe